

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2011

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : <http://saulny.fr>

Au cours de sa séance du 31 mars 2011 à 18h00, le Conseil Municipal a :

➤ **autorisé la signature de la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur la commune.**

Sur les trois candidats admis à concourir pour cette délégation de service public, seul Gaz réseau – Distribution France a déposé une offre. Celle-ci, examinée par la commission d'appel d'offres réunie le 25 février 2011, a été retenue.

➤ **décidé d'abonder les crédits du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) par l'attribution d'une subvention de 1000 € débités du budget principal de la commune.**

Les crédits disponibles au C.C.A.S. d'un montant de 577 € ne permettaient pas de répondre à une demande d'aide alimentaire urgente.

➤ **fixé le prix de location d'une table ronde avec 10 chaises à 10 € par lot et manifestation privée à la salle polyvalente.**

Le commune a acheté récemment 10 tables rondes et 120 chaises mises en service à la salle polyvalente pour l'organisation de manifestations festives communales. Afin d'amortir ces acquisitions et pour répondre à une demande en la matière, ces tables et chaises sont proposées à la location des associations et des particuliers dans le cadre de leurs agapes privés.

➤ **émis un avis favorable au retrait de la commune de MARANGE-SILVANGE du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique de Pays Messin.**

➤ **émis un avis favorable à la mise à jour des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin.**

➤ **pris acte de la suite donnée à une déclaration d'intention d'aliéner parvenue en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **décidé de passer de 60 à 65 ans l'âge de participation aux diverses activités mises en place par la commune au bénéfice de ses seniors.**

Cette décision intervient eu égard aux nouvelles dispositions sur les retraites mais également aux constats de la faible participation des personnes dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans à ces diverses activités. Les gens nés en 1950 et avant qui ont été invités à ces activités en 2010 continueront de l'être. Les gens nés en 1951 n'y seront invités qu'à partir de 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 18 heures 30 après avoir fait part de l'évolution de divers dossiers en cours et notamment de la démission des fonctions d'Adjoint au Maire présentée par Monsieur Bernard HECKEL à compter du 01 mai 2011 pour des raisons professionnelles, ce dernier restant bien sûr Conseiller Municipal.

Le Maire,

Arlette MATHIAS